



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP (2013) 18

Strasbourg, le 10 mai 2013

**2^e réunion
Strasbourg, 27-29 mai 2013**

DECISIONS DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LES ITINERAIRES CULTURELS

DOCUMENT FOR APPROBATION

Point 3.7 du projet d'Ordre du Jour provisoire

- Le Comité est invité à prendre note des décisions du Conseil de direction prises lors de sa réunion du 12 avril 2013, et à approuver les décisions relatives au cycle d'évaluation 2012-2013.

Décisions du Conseil de direction de l'APE (Luxembourg, 12 avril 2013)

1. Décisions pour information du CDCPP

Lors de sa réunion du 12 avril 2013, le Conseil de direction de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE) :

Concernant les élections au Bureau de l'APE

- ré-élit Elke Atzler en tant que Présidente et Randi Ertesvåg en tant que Vice-Présidente par acclamation.

Concernant les Forums consultatifs annuels des Itinéraires culturels 2013 et 2014

- remercie l'Autriche de sa proposition d'accueillir le Forum consultatif 2013 à Innsbruck, l'accepte et approuve les propositions relatives à son organisation ;
- remercie l'Azerbaïdjan de sa proposition d'accueillir le Forum consultatif 2013 à Baku, et l'accepte ;
- prend note qu'en conséquence de ces décisions, celles prises dorénavant sur la tenue des Forums consultatifs annuels seront prises par le Conseil de direction dans l'année précédant celle de l'événement, afin de donner suffisamment de temps pour la préparation.

Concernant l'action à entreprendre en préparation de la fin de la phase pilote de l'APE

Au regard des progrès accomplis pendant la phase pilote de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels, l'augmentation du nombre d'Etats membres et le soutien que le Grand-Duché de Luxembourg continue à assurer au programme :

- recommande au Comité des Ministres de confirmer l'APE et de l'établir sur une base permanente ;
- propose que la nouvelle résolution prévoit un mécanisme permettant un statut d'observateur pour d'autres organisations, pour des ONG et pour le représentant des itinéraires ;
- propose que le texte prévoit la participation d'un membre du CDCPP (ou du comité intergouvernemental pertinent) à ses réunions ;
- recommande que le statut d'observateur pour les nouveaux Etats membres potentiels ne soit pas soumis à une contribution financière et soit limité à une année seulement ;

A cette fin, le Conseil de direction :

- approuve en principe les amendements aux textes statutaires tels que présentés et demande à la Présidente de les transmettre au Président du Comité des Etats membres ;
- approuve l'avant-projet de rapport d'étape à l'attention du Comité des Ministres et demande au secrétariat de soumettre un nouveau projet aux membres le 1 septembre 2013 en vue de sa transmission ensuite au Comité des Etats membres pour leurs discussions sur la confirmation de l'APE ;
- prend note qu'un projet de rapport explicatif à la Résolution CM/Res(2010)52 serait proposé au Comité des Ministres pour adoption, projet qui serait envoyé au Conseil de direction en septembre en même temps que le projet de rapport d'étape (1 septembre).

Concernant la demande de statut d'observateur auprès de l'APE de l'Arménie

- vote en faveur de la participation de l'Arménie aux travaux de l'APE en tant qu'observateur.

2. Décisions pour approbation du CDCPP concernant les évaluations 2012-2013 des itinéraires certifiés et les nouveaux candidats à la certification

Concernant le cycle d'évaluation 2012-2013

Le Conseil de direction :

- prend note des recommandations du Bureau relatives aux 7 itinéraires et aux 3 nouvelles propositions examinés pendant le cycle d'évaluation 2011-2012, et à la lumière des présentations orales des candidats à la certification ;
- concernant les *Chemins de Saint-Jacques de Compostele, la Hanse, l'Itinéraire de Saint Martin de Tours, la Route d'el legado andalusi* et la *Route des Phéniciennes* (ré-évalués après une année), s'est félicité des progrès accomplis par ces itinéraires en un an afin de se mettre en conformité avec la Résolution CM/Res(2010)52 et confirme leur certification pour une nouvelle période de trois années ;
- concernant l'Itinéraire *Iter Vitis* et la *Via Francigena* (évaluation triennale régulière), décide de confirmer la certification de ces itinéraires pour une nouvelle période de trois années ;
- concernant les itinéraires *Sur les traces des Huguenots et des Vaudois* et la *Route européenne des Mégalithes* (candidats à la certification), décide d'octroyer la mention à ces itinéraires et les félicite d'avoir rejoint le programme ;
- décide de communiquer ses décisions au Comité directeur pour la Culture, le Patrimoine et le Paysage en amont de sa réunion du 27 mai, pour information et confirmation des décisions concernant les nouvelles certifications ;
- charge la Secrétaire exécutive de transmettre ses décisions à chaque itinéraire, les informant de toute recommandation pertinent et observation faite par le Conseil de direction concernant l'itinéraire au cours des discussions.